Webmestre@seine-et-maths

juin 2011

Nombres amiables

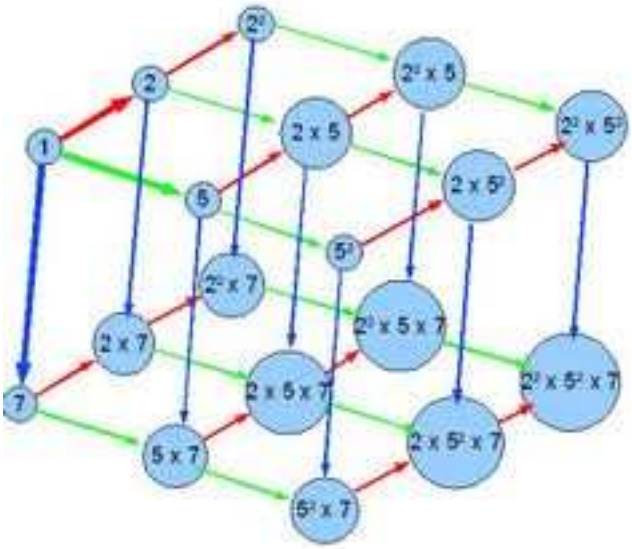

On dit souvent : qui se ressemble s'assemble. Si ça marche pour les êtres humains, pourquoi pas pour les nombres ? Les mathématiciens ont donc créé une définition pour deux nombres qui seraient amis !

On dit que deux nombres entiers sont amiables si la somme des diviseurs du premier nombre est égale au deuxième, et vice-versa (la somme des diviseurs du deuxième est égale au premier). Attention, dans cette définition, parmi les diviseurs d'un nombre on ne compte pas le nombre lui-même : par exemple les diviseurs de 6 seront ici : 1, 2 et 3.

Il va te falloir faire aussi bien que Pythagore et prouver que les nombres 220 et 284 sont amiables. Bon courage !